



Texte n°99-189 - F/3 - (R-B1)	<a href="#">CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Règlementation de la production</a>
Texte n°99-190 - F/3 - (R-B2)	<a href="#">CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Règlementation du produit</a>
Texte n°99-191 - F/3 - (R-B3)	<a href="#">CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Organisation du marché</a>
Texte n°99-192 - F/3 - (R-B4)	<a href="#">CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Régime fiscal</a>

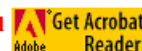
<p><i><b>Bulletin officiel des douanes</b></i></p> <p><b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b></p> <p><b>Règlementation de la production</b></p>	<p>BOD n° 6389 du 22 novembre 1999 texte n° 99-189 nature du texte : <b>Arrêtés</b> de 1999 classement : <b>R-B1</b> RP : bureau : <b>F/3</b> nombre de pages : 6 diffusion : NOR : BUD D 99.00.189 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p><b>Date d'entrée en vigueur du texte :</b></p> <p><b>Date de caducité du texte :</b></p> <p><b>Référence :</b></p> <p><b>Texte abrogé :</b></p> <p><b>Texte modifié :</b></p>	

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du deuxième trimestre 1999.

Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B1.1.3	Critères d'attribution de plantations, de replantation de vignes destinées à la production de vins à appellation d'origine et de surgreffages de vignes en place les rendant aptes à produire du vin d'appellation d'origine pour la campagne 1999-2000. <i>Arrêté du 19 avril 1999 (JORF du 25 avril 1999, p.6193).</i>
R-B1.1.3	Contingentements de plantations de vignes destinées à la production de vins à appellation d'origine pour la campagne 1998-1999. <i>Arrêté du 4 juin 1999 (JORF du 18 juin 1999, p.8951).</i>
R-B1.1.7	Conditions d'attribution de l'aide à l'amélioration de l'encépagement d'exploitations viticoles pour la campagne 1998-1999. <i>Arrêté du 12 mars 1999 (JORF du 23 avril 1999, p.6057).</i>

**ANNEXE**

Attention le document n'est consultable que via l'outil



<p><b>Bulletin officiel des douanes</b></p> <p><b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b></p> <p><b>Règlementation du produit</b></p>	<p>BOD n° 6389 du 22 novembre 1999 texte n° 99-190 nature du texte : <b>R(CE), décrets et Arrêtés</b> de 1999 classement : <b>R-B2</b> RP : bureau : <b>F/3</b> nombre de pages : 23 diffusion : NOR : BUD D 99.00.190 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p><b>Date d'entrée en vigueur du texte :</b></p> <p><b>Date de caducité du texte :</b></p> <p><b>Référence :</b></p> <p><b>Texte abrogé :</b></p> <p><b>Texte modifié :</b></p>	

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du deuxième trimestre 1999.

Classement	REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES PUBLIES
R-B2.2.2	Méthodes d'analyse communautaires applicables dans le secteur du vin. <i>Règlement (CE) n° 761/1999 de la Commission du 12 avril 1999 (JOCE n° L 99 du 14 avril 1999).</i>
classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B2.1.2.1	Fixation des conditions d'enrichissement des vins à appellation d'origine contrôlée. <i>Décret n° 99-280 du 12 avril 1999 (JORF du 14 avril 1999, p.5484).</i>
R-B2.1.2.1	Fixation des conditions d'enrichissement des vins à appellation d'origine "vin délimité de qualité supérieure". <i>Arrêté du 12 avril 1999 (JORF du 14 avril 1999, p.5492).</i>
R-B2.2	Agrément de laboratoires pour procéder aux examens analytiques et organoleptiques des vins à appellation d'origine contrôlée et des vins à appellation d'origine "vin délimité de qualité supérieure". <i>Arrêté du 10 février 1999 (JORF du 2 mai 1999, p.6551).</i>
R-B2.2	Comités régionaux vins et eaux-de-vie de l'Institut national des appellations d'origine. <i>Arrêté du 16 avril 1999 (JORF du 11 mai 1999, p.6993).</i>
R-B2.2	Commission des agents de l'Institut national des appellations d'origine agréés par l'arrêté du 21 octobre 1993 modifié pour rechercher et constater les infractions prévues aux articles L. 213-1 et suivants du code de la consommation. <i>Arrêté du 30 mars 1999 (JORF du 29 mai 1999, p.7948).</i>
R-B2.3	Rendement des vignobles produisant des vins à appellation d'origine contrôlée. <i>Décret n° 99-229 du 12 avril 1999 (JORF du 14 avril 1999, p.5484).</i>
R-B2.3	Vins de pays. <i>Décret du 23 avril 1999 (JORF du 30 avril 1999, p.6476).</i>
R-B2.3.0	Vins de pays de Retz et vins de pays des Marches de Bretagne <i>Décret du 7 avril 1999 (JORF du 14 avril 1999, p.5485).</i>
R-B2.3.0	Appellation d'origine contrôlée "Armagnac" <i>Décret du 12 avril 1999 (JORF du 14 avril 1999, p.5486).</i>
R-B2.3.0	Appellation d'origine contrôlée "Coteaux du Tricastin" <i>Décret du 16 juin 1999 (JORF du 18 juin 1999, p.8928).</i>
R-B2.3.0	Appellation d'origine contrôlée "Cabardès" <i>Décret du 17 juin 1999 (JORF du 24 juin 1999, p.9257).</i>
R-B2.3.1	Étiquetage des vins à appellation d'origine contrôlée "Champagne". <i>Décret du 12 avril 1999 (JORF du 13 avril 1999, p.5421).</i>

ANNEXE

Attention le document n'est consultable que via l'outil



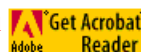
<p><b><i>Bulletin officiel des douanes</i></b></p> <p><b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b></p> <p><b>Organisation du marché</b></p>	<p>BOD n° 6389 du 22 novembre 1999 texte n° 99-191 nature du texte : R(CE) - Arrêté de 1999 classement : R-B3 RP : bureau : F/3 nombre de pages : 7 diffusion : NOR : BUD D 99.00.191 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte :</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Référence :</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié :</p>	

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du deuxième trimestre 1999.

Classement	REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES PUBLIES
R-B3.2.2.1	Distillation préventive visée à l'article 38 du règlement (CEE) n° 822/87 pour la campagne 1998/1999. <i>Règlement (CE) n° 777/1999 de la Commission du 15 avril 1999, (JOCE n° L 101 du 16 avril 1999).</i>
R-B3.2.2.2	Octroi, pour les campagnes viticoles 1988/1989 à 1998/1999, de primes d'abandon définitif de superficies viticoles. <i>Règlement (CE) n° 859/1999 du Conseil du 22 avril 1999, (JOCE n° L 108 du 27 avril 1999).</i>
R-B3.3	Délivrance de certificats d'exportation dans le secteur viti-vinicole. <i>Règlement (CE) n° 965/1999 de la Commission du 6 mai 1999, (JOCE n° L 119 du 7 mai 1999).</i>
R-B3.3	Application de mesures spécifiques à l'importation de jus et moûts de raisins originaires de Chypre. <i>Règlement (CE) n° 1037/1999 du Conseil du 17 mai 1999, (JOCE n° L 127 du 21 mai 1999).</i>
Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B3.2.2.1	Distillation de vins produits dans certains vignobles. <i>Arrêté du 2 avril 1999 (JORF du 16 avril 1999, p. 5642).</i>

ANNEXE

Attention le document n'est consultable que via l'outil



--

<b><i>Bulletin officiel des douanes</i></b>	BOD n° 6389 du 22 novembre 1999 texte n° 99-192 nature du texte : Arrêtés de 1999 classement : R-B4 RP : bureau : F/3 nombre de pages : 5 diffusion : NOR : BUD D 99.00.192 S mots-clés : Viti-vinicole
<b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b>	
Régime fiscal	
<b>Date d'entrée en vigueur du texte :</b>	
<b>Date de caducité du texte :</b>	
<b>Référence :</b>	
<b>Texte abrogé :</b>	
<b>Texte modifié :</b>	

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du deuxième trimestre 1999.

Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant à l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre de l'Union interprofessionnelle des vins du Beaujolais. <i>Arrêté du 23 mars 1999 (JORF du 8 avril 1999, page 5185).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'avenants à l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du comité interprofessionnel des vins d'appellation d'origine de la Touraine et du Cœur Val de Loire et relatifs aux cotisations interprofessionnelles. <i>Arrêté du 13 avril 1999 (JORF du 27 avril 1999, page 6274).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant à l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du groupement interprofessionnel de promotion des Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages pour la campagne 1998-1999. <i>Arrêté du 14 mai 1999 (JORF du 26 mai 1999, page 7763).</i>

**ANNEXE**

Attention le document n'est consultable que via l'outil

